

DOSSIER DE PRÉ-INSCRIPTION Crèches Coteaux Bellevue

! *Cette demande n'est pas une inscription définitive.*

Seuls les habitants de la communauté de communes des Coteaux Bellevue peuvent procéder à une pré-inscription : Labastide Saint-Sernin, Montberon, Pechbonnieu, Saint-Loup-Cammas, Saint-Geniès-Bellevue, Castelmaurou, Rouffiac-Tolosan.

INFORMATIONS UTILES

Les établissements sont ouverts de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi. Une équipe pluridisciplinaire accueille les enfants de 2 mois à 3 ans.

LE CHOIX DE LA STRUCTURE

Une seule pré-inscription suffit. Elle concerne l'ensemble des crèches du territoire. Vous pouvez émettre 1 à 5 vœux en précisant vos choix par ordre de préférence. Pour cela il suffit d'indiquer des numéros et non de cocher les cases.

Il convient de bien étudier votre besoin et votre organisation familiale avant de procéder à un ou plusieurs choix. Il est possible de ne cocher qu'une seule case.

Crèche AU MONT DOUDOU | Montberon - Directrice : Madame ALIBERT - 35 places
Rue Lucie Aubrac - 09 79 71 61 28 - creche.aumontdoudou@orange.fr

Crèche LES CANAILLOUX | Pechbonnieu - Directrice : Madame ROUGÉ - 35 places
Chemin de Labastidole - 05 61 35 75 47 creche.pechbonnieu@orange.fr

Crèche LES BOUT'CHOU | Saint-Loup-Cammas - Directrice : Madame PROCHASSON - 35 places
3 Allée de la Salle des Fêtes - 05 61 35 99 21 - creche.saint-loup@wanadoo.fr

Crèche UNE SOURIS VERTE | Saint-Geniès-Bellevue - Directrice : Madame PASSERIEUX - 30 places
1 Rue des écoles - 05 61 35 94 19 - creche.st-genies@orange.fr

Crèche LES PITCHOUNETS | Rouffiac-Tolosan - Directrice Madame DUTRON - 39 places
Chemin du Cros - 06 42 10 86 85 - lespitchounets@cc-coteauxbellevue.fr

DE LA PRÉ-INSCRIPTION À LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRÈCHES

Le dossier est à télécharger sur le site internet : www.cc-coteauxbellevue.fr ou à récupérer au sein des crèches, en prenant contact directement avec l'une des directrices.

Il est à retourner impérativement par mail auprès de l'établissement qui constitue votre premier choix et avant le 28 février pour la principale commission d'attribution du printemps. Il doit être accompagné d'un justificatif de domicile datant de moins de trois mois.

La commission d'attribution des places en crèches se réunit au printemps pour examiner l'ensemble des dossiers en vue de la rentrée de septembre. Des commissions intermédiaires sont organisées en fonction des places libérées en cours d'année.

A noter : La réponse est communiquée uniquement par courrier.

En cas d'avis favorable, un rendez-vous avec la directrice vous permettra de finaliser les formalités d'inscription.

En cas d'avis défavorable, si vous souhaitez être maintenu sur la liste d'attente en vue de la prochaine commission, merci de cocher la case suivante :

Nous vous rappelons que le **Relais Petite Enfance** peut vous accompagner dans la recherche d'un mode d'accueil individuel, auprès des assistantes maternelles indépendantes du territoire :

09 64 14 32 95 - rpe@cc-coteauxbellevue.fr

**ENFANT**

Nom :	Prénom :
Date de naissance : / /	ou Naissance prévue : / /
Nombre d'enfant(s) à charge :	Mode de garde actuel :
Date souhaitée d'entrée a la crèche : / /	

PARENT RESPONSABLE 1	PARENT RESPONSABLE 2
-----------------------------	-----------------------------

Nom / Prénom :	Nom / Prénom :
Date de naissance : / /	Date de naissance : / /
Lieu de Naissance :	Lieu de Naissance :
Adresse :	Adresse :
Tél. :	Tél. :
Mail :	Mail :
Profession :	Profession :
Employeur (Nom et adresse) :	Employeur (Nom et adresse) :

N° d'allocataire CAF :
Ressources du foyer (revenu fiscal sans abattement N-2) :
Situation familiale : <input type="checkbox"/> Mariés <input type="checkbox"/> Pacsés <input type="checkbox"/> Divorcés <input type="checkbox"/> Union libre

**ACCUEIL SOUHAITÉ**

<input type="checkbox"/> ACCUEIL RÉGULIER	Heure d'arrivée	Heure de départ
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		

 ACCUEIL OCCASIONNEL

NB : L'accueil occasionnel s'adresse aux parents qui ont des besoins ponctuels. L'enfant est accueilli selon les disponibilités de l'établissement. Le nombre d'enfants accueillis de manière occasionnelle est limité et fait l'objet d'une évaluation de chaque responsable.

Fait à

Le / /

La directrice,

Responsable légal,